



Municipalité de
**SAINT-
CÉLESTIN**

INFO CITOYEN

Bureau municipal :

510, rue Marquis

Saint-Célestin J0C 1G0

Tél. : (819) 229-3745

Courriel : info@saint-celestin.net

Site internet : www.saint-celestin.net

Mot de la Mairesse

Bonjour à tous,

Enfin, il fait beau! La machinerie s'active dans les champs, signe que l'été approche!

Avec la charge de travail qui augmente constamment pour les producteurs et productrices agricoles, je souhaite vous écrire sur la Soirée des gardiens du terroir du Centre-du-Québec du 3 avril dernier, à laquelle notre municipalité a participé à titre de donateur. Ce gala-bénéfice est organisé par le Fonds de santé psychologique pour les producteurs agricoles du Centre-du-Québec.



Lors de ce souper, où j'étais entourée de deux de vos élus, Mireille et Thomas, et accompagnée de mon conjoint, j'ai eu l'occasion de prendre la parole. Je désirais démontrer l'importance des services offerts par le Fonds de santé psychologique pour les producteurs agricoles du Centre-du-Québec et souligner la sensibilité de notre conseil à la cause de la santé psychologique.

Qui dit gala-bénéfice, dit remise de prix! 6 acteurs du monde agricole ont été honoré dont La ferme Fabel & Culture SMB avec le Prix Inspiration. La famille Béliveau, possédant des terres à Saint-Célestin, a su mettre de l'avant son approche proactive face aux enjeux climatique ainsi que son engagement envers l'agriculture durable. Félicitations à Maxime, Sylvain, leur conjointe et leurs enfants!

Je tiens à souligner que la Soirée bénéfice a permis d'amassée près de 20 000\$ pour le Fonds de santé psychologique pour les producteurs agricoles du Centre-du-Québec.



Si vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage ou que vous ressentez vous-même de la détresse psychologique ou avez simplement besoin de parler, n'hésitez pas à utiliser les ressources disponibles gratuitement, ils sont là pour vous aider!!!!

Je vous souhaite un très bel été,

Sandra



Quelques ressources disponibles en santé psychologique

DISPONIBLE POUR TOUS:

Info-Social 811 composer le 811

Prévention suicide 1 866 277-3553
ou par texto au 535353 ou par clavardage (chat) : suicide.ca

RESSOURCES SPÉCIALISÉES:

Anciens Combattants Canada

Ligne d'écoute : 1 800 268-7708

Cette ressource est réservée aux anciens combattants et à leur famille immédiate.

Tel-jeunes parents

Ligne d'écoute : 1 800 361-5085 (de 6 h à minuit)

Clavardage (de 6 h à 22 h 30)

Service d'intervention confidentiel et gratuit offert à tous les parents d'enfant âgé de 0 à 20 ans par des intervenants professionnels.

Tel-jeunes

Ligne d'écoute : 1 800 263-2266 (de 6 h à 2 h)

Texto ou clavardage : 514 600-1002 (de 8 h à 22 h 30)

Ce service est destiné aux jeunes âgés de 12 à 17 ans et offert par des professionnels.

Il est confidentiel et gratuit.

Pair·e·s aidant·e·s famille

Ligne d'écoute : 1 800 349-9915

Service panquébécois et pancanadien francophone pour les proches des personnes présentant un trouble mental. Gratuit et confidentiel. Accessible les lundis de 13 h à 16 h et les mardis, mercredis, jeudis et samedis de 13 h à 18 h.

RESSOURCES POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

acfa (au cœur des familles agricoles) 450 768 6995

acfa offre un service gratuit d'écoute, d'aide, d'accompagnement et de répit pour les producteurs agricoles. Vous pouvez consulter leur site internet à l'adresse suivante: <https://acfareseaux.qc.ca/> La liste des travailleurs de rang pour chaque région est également disponible sur ce site.



La Halte coop 819 291-0882

La Halte coop offre un service de remplacement agricole à ses membres. Vous pouvez consulter leur site internet à l'adresse suivante: <https://lahaltecoop.com/>



La Halte



Rapport des faits saillants du rapport financier
pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre2024

Conformément à l'article 176.2.2. du *Code municipal du Québec*, il est de mon devoir de faire rap-
port aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 de la Municipalité de Saint-
Célestin a été déposé à la séance du Conseil tenue le 2 juin 2025. Ces états financiers ont été audi-
tés par le Groupe RDL Drummondville sencrl. Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers
donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Muni-
cipalité de Saint-Célestin au 31 décembre 2024, conforme aux Normes comptables canadiennes
pour le secteur public.

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Voici un résumé du rapport financier incluant le budget pour l'année 2024 :

	Budget	Réalisations municipales	Réalisations consolidées
Revenus	4 408 090 \$	4 321 620 \$	4 346 880 \$
Dépenses	(4 590 955 \$)	(4 994 148 \$)	(5 015 283 \$)
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement		223 568 \$	223 746 \$
Affectations	182 865 \$	676 404\$	676 404 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>0\$</u>	<u>227 444 \$</u>	<u>231 747 \$</u>

Le rapport financier de la Municipalité de Saint-Célestin, pour l'exercice terminé le
31 décembre 2024 présente donc un excédent de 227 444 \$ et un excédent consolidé de 231 747 \$.

Au 31 décembre 2024, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté non consolidé
(communément appelé le surplus cumulé) s'établit à 1 403 083 \$, l'excédent cumulé affecté
(montant réservé pour l'équilibre budgétaire de l'année 2025) est de 231 545 \$, le montant réservé
pour les prochaines élections est de 12 805 \$ et un montant réservé pour la réserve financière pour le
service incendie (règlement 2023-08) de 23 007 \$.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024 :

Le maire a reçu une rémunération de 8 000.00 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de
4 000.00 \$, une rémunération supplémentaire de 5 630.80 \$ de la MRC de Yamaska-Nicolet à la-
quelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1 015.41 \$.

Pour l'année 2024, chaque conseiller a droit à une rémunération de 2 250 \$ et une allocation de 1 125 \$ ainsi qu'à une rémunération de 40 \$, accompagnée d'une allocation de 20 \$, pour leur présence à des comités qui ne sont pas déjà rémunérés. Au total, les conseillers ont reçu une rémunération de 13 632.50 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 6 816.25 \$.

Madame Sandra St-Amour-Moreau a reçu une rémunération supplémentaire, incluant une allocation de dépenses, au montant total de 840 \$ de la RIGIDBNY.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal au 819-229-3745 ou par courrier électronique à info@saint-celestin.net.

Au nom de vos élus du Conseil municipal,

Conseillère # 1 : Thomas Leblanc

Conseillère # 3 : Mireille Lemay

Conseiller # 5 : Tommy Richard

Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx

Conseiller # 4 : Mathieu B. Filion

Conseiller # 6 : François Chabot



Mme Sandra St-Amour-Moreau
Mairesse de la Municipalité de Saint-Célestin



Municipalité de
**SAINT-
CÉLESTIN**

Plastiques agricoles

Présentement, la RIGIDBNY est à voir avec Agrirécup comment régler la problématique des plastiques agricoles, pour l'instant, vous devez continuer de les disposer dans les ordures.

Pour jeter vos plastiques agricoles lors de la collecte d'ordures, si vous avez besoin d'un plus grand nombre de bac à poubelles, contactez la RIGIDBNY, ils sont en mesure de vous en prêter, vous pouvez les joindre au 819-294-2999.

Lors de la séance du conseil du 2 juin dernier, le conseil municipal a adopté la résolution 2025-06-090 demandant à Agrirécup les informations que la Municipalité doit donner à ses citoyens qui ont des interrogations au sujet des plastiques agricoles, nous vous partagerons les informations obtenues si nous recevons une réponse de leur part.



Signification du nouveau logo

Couleurs

Le vert forêt symbolise l'agriculture et la nature.
Le rouge orangé évoque l'énergie, la chaleur humaine et le ciel, représentant un avenir prometteur.



Municipalité de **SAINT- CÉLESTIN**

Symbole

La maison signifie que la municipalité est un lieu où les gens se sentent chez eux et en sécurité. Le champs de blé représentent l'agriculture et le lien avec la terre. Le ciel rayonnant évoque la vitalité, suggérant un territoire dynamique et chaleureux.

Police de caractère

Une police moderne et sans sérif, lisible et imposante, qui reflète la solidité et l'accessibilité de la municipalité. Les caractères gras renforcent l'idée de stabilité et d'importance.

Bornes 911

L'installation des bornes 911 se fera prochainement, elles seront installées à toutes les adresses civiques situées sur le territoire de la Municipalité.

Ces bornes 911 sont des plaques signalétiques, installées sur un poteau, en bordure de l'entrée qui identifie l'adresse civique de la propriété. C'est un outil très apprécié des services d'urgence, elle leur permettent de trouver l'adresse de l'intervention plus rapidement.



Il n'y aura pas de frais d'achat ou d'installations chargés aux propriétaires car la Municipalité bénéficie d'une subvention du FRR pour ce projet.



Panic érigé

La MRC de Nicolet-Yamaska a lancé un projet de location de bandes riveraines élargies pour l'implantation de panic érigé. Le panic érigé est une plante vivace qui offre une bonne protection des sols contre l'érosion près de cours d'eau. Sa récolte présente aussi plusieurs avantages qui en ont fait une plante de choix dans le cadre du projet.

La MRC loue la bande riveraine élargie au taux de 800\$/hectare/année. Les bandes doivent être environ 10m de large, mais peuvent varier. La durée de location est de 5 ans renouvelable. L'implantation, l'entretien et la récolte sont aux frais de la MRC. La vente de la récolte se fera aussi par la MRC. (Possibilité d'être achetée par le producteur).

Les producteurs peuvent être situés n'importe où sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska sauf dans le littoral du lac St-Pierre.

Objectif d'implantation : 40 ha en 2025 et 40 ha en 2026.

Pour participer en 2026 ou pour plus d'information, contactez Samuel Bergeron au sbergeron@upa.qc.ca ou 819-519-5838 poste 135

Date de paiement des taxes

2^e versement le 9 juin

3^e versement le 8 septembre

Mises aux normes des piscines

Le *Règlement sur la sécurité des piscines* du gouvernement provincial s'applique à toutes les piscines, peu importe leur date de mise en place et **oblige tous les propriétaires de piscines à sécuriser ces dernières**. Les propriétaires d'une piscine installée avant le 1^{er} novembre 2010, et qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, ont **jusqu'au 30 septembre 2025**. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.

Vous pouvez consulter le quebec.ca/piscinesrésidentielles pour connaître les normes et obtenir davantage de renseignements.





ÉCOCENTRES

SAISON 2025

DU 15 AVRIL AU 15 NOVEMBRE

À l'écocentre, chaque chose à sa place!

SITE WEB
www.rigidbny.com

FACEBOOK
[@bacbleu](https://www.facebook.com/bacbleu)

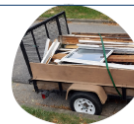
TÉLÉPHONE & COURRIEL
819-294-2999
info@rigidbny.com

MANSEAU / Au bout de la rue Ste-Marie

SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS /
163, route 218

SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL /
1471, rang Saint-Pierre

SAINTE-EULALIE / 765, rue des Bouleaux



Jeudi: 13h à 19h
Vendredi et Samedi 9h à 15h

ÉCOCENTRE ST-GRÉGOIRE

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi / 9h à 17h
Jeudi / 9h à 19h

Jusqu'à l'inauguration de l'écocentre de Nicolet prévu le 25 juin 2025



FERMETURE POUR RÉNOVATION

ÉCOCENTRE ST-LÉONARD-D'ASTON
514, RUE PRINCIPALE

14 MAI - RÉOUVERTURE APRÈS TRAVAUX

ÉCOCENTRE NICOLET
1061, RUE MONSEIGNEUR-GRAVEL

25 JUIN - OUVERTURE APRÈS TRAVAUX



Collecte de sang

MER. 25 JUIN
13h30 à 19h30

CENTRE COMMUNAUTAIRE
OTJ ST-CÉLESTIN
450, rue Marquis
Saint-Célestin

Prendre
rendez-vous

hemaquebec.ca
1 800 343-7264